

PROCES VERBAL COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

Le 8 DECEMBRE 2020, le Conseil Municipal de la commune de Casson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe EUZENAT, à la salle municipale de Casson

Étaient présents : MM EUZENAT Philippe, ETIENNE Romain, VION Arnel, BENIGUEL Didier, BONRAISIN Jacques, BUREAU Jean-Pierre, ROUSSEL Jean-Philippe (arrivé au point n°4 - procuration à Philippe EUZENAT), GINESTET Jérôme, TELLIEZ Eric (arrivé au point n°8) conseillers municipaux.
MMES LERMITTE Murielle, Cécilia MARTIN, BRIAND Ségolien, DEFONTAINE Claudia, GILLOT Maryvonne, BRASSIER Françoise, JOSSE Isabelle, BOSSIS Armelle, BAFOURD Sandra, conseillères municipales.

Étaient absents : PARUIT Henry-Benoît,

Secrétaire de séance : Ségolien BRIAND

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant à la rédaction du compte rendu du précédent conseil. Monsieur BENIGUEL précise qu'on retrouve une erreur sur le point de la décision modificative n°2 (mot « budget supplémentaire »)

Il n'y a pas d'autre remarque.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point mineur à l'ordre du jour, relatif à une décision modificative.

ORDRE DU JOUR :

- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3
- CONSEIL MUNICIPAL - DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS AUX INSTANCES MUNICIPALES
- ENFANCE – CONVENTION DE STAGE Bafa
- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE BATIMENT RPE
- FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA SALLE POLYVALENTE
- INTERCOMMUNALITE – DELIBERATION POUR LE TRANSFERT DU FCTVA
- INTERCOMMUNALITE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE
- INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES
- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN 2019
- DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- QUESTIONS DIVERSES

1. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire lit le bordereau de délibération.

La commune de Casson a adopté son budget primitif le 12 février 2020. Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal peut être appelé, en cours d'exercice budgétaire, à voter plusieurs un « budget supplémentaire » et plusieurs décisions modificatives.

Ce sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent faire, en conséquence, l'objet d'une saisine de la chambre régionale des comptes par le représentant de l'État. Elles doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement où les articles de recettes et de dépenses sont identiques.

1

DSS/CM 06-10-2020

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU 08-12-2020



20210122_Proces_verbal_du_8_decembre_2020.pdf
(.PDF, 596Ko)

▾ Télécharger



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h